Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 3, 2025 8:51:41 AM
From: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Sent: Fri, 4 Apr 2025 19:28:26
To:
Cc: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: FW: nouvelle demande de VRT de l'intérieur du Canada - REP-2024-2206 - Due 9-Dec-24
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,

[redacted] la **boîte aux courriels pour les représentants en immigration.**

Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses à des demandes spécifiques à un cas, mais a fourni les informations suivantes comme conseil. Si vous avez des questions spécifiques à un dossier, nous vous encourageons à soumettre le formulaire Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca

Veuillez consulter notre réponse à votre question.

***

Vous ne pouvez demander un visa de visiteur depuis le Canada que si vous répondez à tous ces critères :

- êtes déjà au Canada
- détenir un permis d'études ou de travail valide
- souhaitez **quitter et revenir au Canada** dans un avenir rapproché, et
- avoir un visa de visiteur existant qui a expiré ou est sur le point d'expirer, ou qui n'était valable que pour une seule entrée

Vous devez détenir un permis d'études ou de travail **valide** (pas en traitement) avant de demander un nouveau VRT. Si nous approuvons votre demande, vous recevrez un message dans votre compte en ligne, et vous recevrez votre nouveau permis de travail ou d'études par la poste. Dès que nous approuvons votre demande de prolongation de votre permis de travail ou d'études, vous pouvez demander votre visa de visiteur (avant même de recevoir votre nouveau permis de travail ou d'études par la poste).
Cependant, vous devez fournir la preuve que nous avons approuvé votre demande, telle que :

- une capture d'écran du message d'approbation que nous avons envoyé à votre compte en ligne
- votre numéro de candidature
- tout autre document prouvant que vous disposez d'une prolongation de permis d'études ou de travail valide et approuvée

Ces informations sont accessibles au public ici ; Visas de visiteurs pour les travailleurs et les étudiants : Comment présenter une demande depuis le Canada - Canada.ca

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

***

Cordialement,

\sb160La boîte aux courriels pour les représentants en immigration

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

De :
Envoyé : 11 novembre 2024 10:45
À : Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-[redacted]
Objet : RE : nouvelle demande de VRT de l'intérieur du Canada

Bonjour,

J'ai deux questions générales concernant les VRT :

1) D'une manière générale, si un travailleur étranger temporaire veut demander un nouveau VRT de l'intérieur du Canada, doit-il attendre que son VRT actuel soit expiré, ou peut-il demander un nouveau VRT à partir de l'intérieur du Canada, même si son VRT actuel n'est pas encore expiré ?

2) D'une manière générale, un travailleur étranger temporaire doit-il attendre d'avoir obtenu un nouveau permis de travail dans le cadre d'une demande de renouvellement avant de demander un nouveau VRT, ou est-il possible de demander un nouveau VRT d'intérieur du Canada avec seulement une demande de renouvellement du permis de travail en traitement ?

Merci à vous et bonne journée,